

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 18 janvier 2017 à 19h00 sous la présidence de Sébastien KARCHER, Maire, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : Sébastien KARCHER, Alain PUTHOIS, Jeannine LEGENDRE, Olivier ROGER, Françoise ROCHELET, Christine CADITH-BOUREL, Philippe GIGOT Jackie DERVOU, Thierry FERRAND, Marie CHABANIS, Jacqueline BLANCHON

Absents représentés : Geneviève GIGOT (pouvoir à Alain PUTHOIS)  
Jennifer LISBOA (pouvoir à Sébastien KARCHER)  
Daniel VERHOYE (pouvoir à Jacqueline BLANCHON)

Absent excusé : Michel RENAULT

Mme Jacqueline BLANCHON est élue secrétaire de séance.

Suite à la remarque de T. FERRAND, le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2016 est modifié comme suit :

- P11/13 ligne 2 : *T. FERRAND craint que le transfert de l'école maternelle à l'extérieur du village ne produise « une désertification et » une réduction de l'activité des commerçants du centre bourg*
- P11/13 §informations ligne 5 : *J. LEGENDRE fait part de l'organisation du repas des aînés qui a réuni 110 convives le 20 novembre dernier. J. DERVOU confirme à J. LEGENDRE que la « prestation n'a pas fait l'unanimité »...*

Le compte rendu modifié de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- Présentation du dispositif « Mon P'ti Voisinage »
- Finances
  - Budget primitif 2016 – Décision modificative n°2
  - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Travaux
  - Préparation du budget primitif 2017
  - Demandes de subventions
- Comptes rendus des EPCI
  - Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe
  - Fourrière du sénonais – Retrait de la commune de Bassou
- Informations
- Questions diverses

**I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « MON P'TI VOISINAGE »**

Le maire présente une vidéo du dispositif « Mon P'ti Voisinage » aux membres du conseil.

Ce dispositif permet de créer un réseau social local participatif pour faciliter les partages d'objets, d'aides, de compétences.... et de faire émerger des relations collaboratives à l'échelle du village.

Ce service est gratuit pour les habitants avec une application mobile.

Il s'agit d'un système récent originaire de Bretagne, qui fonctionne beaucoup en Angleterre notamment.

La commune pourra éventuellement par la suite adhérer pour un cout d'environ 100 € par mois pour élargir la communication des évènements.

**II. BUDGET PRIMITIF 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

(délibération n° DEL2017-01 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les virements de crédits suivants :

*Section de fonctionnement*

6478	Autres charges sociales diverses	- 3 800.00 €
7391172	Dégrèvement THLV	+ 3 800.00 €

F. ROCHELET signale que les héritiers ne sont pas informés de l'existence de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le maire précise qu'il n'a aucun contact avec les services des impôts qui procèdent au recouvrement de cette taxe, il ne leur donne pas les adresses des biens concernés.

**III. AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

(délibération n° DEL2017-02 / 7.1 Décisions budgétaires)

Le maire rappelle que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Concrètement, la situation est la suivante : le budget de la commune doit être voté avant le 15 avril 2017. Entre le début de l'année 2017 et le 15 avril 2017, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissements.

Le budget primitif 2016 s'élevait à 1 031 098.00 € en dépenses d'investissement.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire application de l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales et d'autoriser le maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 50 000 €, soit un montant inférieur aux 25 % du budget précédent (257 774.50 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant</b>
000 Non individualisées	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	Acquisition de matériel informatique	5 000 €
	2184 Mobilier	Acquisition de mobiliers divers	2 000 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	Acquisition d'équipements divers	5 000 €
12 Éclairage public	21534 Réseaux d'électrification	Travaux sur les réseaux	2 000 €
15 Voirie	2151 Réseaux de voirie	Travaux sur les réseaux	3 000 €
	2152 Installations de voirie	Acquisition de mobilier de voirie	5 000 €
	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de sécurité civile	Remplacement de bornes incendie	2 000 €
16 Aménagement écoles	21312 Bâtiments scolaires	Travaux dans les bâtiments des écoles	5 000 €
17 Travaux sur immeubles	21311 Hôtel de ville	Travaux dans la mairie	8 000 €
	21318 Autres bâtiments publics	Travaux dans les bâtiments communaux	5 000 €
	2184 Mobilier	Acquisition de mobilier pour la mairie	3 000 €
19 Restauration église	21318 Autres bâtiments publics	Travaux à l'église	5 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>50 000 €</b>

Arrivée de T. FERRAND à 19h30

#### **IV. TRAVAUX**

##### *a. Préparation du budget primitif 2017*

Le maire présente au conseil les différents projets à étudier pour le budget primitif 2017 :

- équipement des écoles en tableaux blancs interactifs (environ 20 000 €)
- installation d'un feu tricolore à l'angle de la promenade George Sand et de la rue Bréard, ce feu sera équipé d'un système destiné à ralentir les véhicules qui circulent sur cette voie, ce dispositif sera également installé sur le feu tricolore existant
- création d'un chemin piétonnier sur la route de Bagneaux
- aménagement de la cuisine de la salle Paul Bert (pose d'un lave-vaisselle, d'un évier) et installation d'un dispositif de limitation du bruit
- achat d'une scène pour la salle Paul Bert
- réfection de l'accueil et d'un bureau à la mairie
- réfection de la chaufferie de l'école élémentaire
- enfouissement des réseaux de la rue Bréard (deuxième tranche)
- élagage de la promenade de l'Église.

À la demande du maire, les conseillers ne font pas de proposition supplémentaire.

##### *b. Demandes de subventions*

(délibérations n°DEL2017-03 à DEL2017.05 / 7.5 Subventions)

Le maire rappelle au conseil que les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés avant le 15 mars 2017.

Le conseil municipal, à la majorité (abstention de O. ROGER), charge le maire de solliciter les subventions auprès de tout autre organisme susceptible de verser une participation pour les travaux suivants :

- l'équipement en tableaux numériques interactifs des écoles
- l'installation de feux tricolores à l'angle de la rue Bréard et de la promenade Lamartine
- l'aménagement de la salle des fêtes

O. ROGER s'abstient au motif que les commissions des travaux et des finances n'ont pas été consultées au préalable.

J BLANCHON précise que la promenade de l'Église est détériorée par le passage des véhicules. Le maire confirme que la circulation des véhicules sera réservée aux riverains et le revêtement sera remis en état.

#### **V. COMPTES RENDUS DES EPCI**

##### *a. Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe*

Lors de sa séance du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a validé un essai de 6 mois pour le ramassage des ordures ménagères et des « corps creux » en porte à porte tous les 15 jours.

Le maire donne lecture d'un courrier de D. VERHOYE à ce sujet.

Il confirme que les habitations de Villeneuve ne possèdent pas toutes une cour pour stocker les déchets pendant 2 semaines.

Le maire rappelle que Villeneuve fait preuve de solidarité en acceptant de participer aux frais liés au déploiement du haut débit pour les communes non desservies par internet, ou à l'installation de pylônes pour étendre la couverture de téléphonie mobile ; il demande donc que cette solidarité soit rendue à la commune en acceptant un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères à l'intérieur des promenades.

Dans ce cas, le président a proposé d'instaurer une taxe de zone d'enlèvement des ordures ménagères

Un essai de ce nouveau système débutera le 1<sup>er</sup> mars 2017 pour une durée de 6 mois. Des sacs jaunes seront distribués aux habitants pour collecter les déchets recyclables, des bacs à couvercle jaune de 240 litres pourront être achetés par les habitants au prix de 40€ auprès de la communauté de communes.

Les ordures ménagères des cantines et du collège seront toujours ramassées toutes les semaines.

Le verre et le papier continueront à être déposés dans les points d'apport volontaire.

Un bilan sera effectué début mai 2017 pour étudier les problèmes éventuels et mettre en place les modifications nécessaires.

Le maire répond à M. CHABANIS que les soucis devront être signalés à la communauté de communes.

Deux solutions ont déjà été envisagées : une collecte des ordures ménagères pourraient être mise en place toutes les semaines pendant l'été, ou des bacs réservés aux titulaires d'une carte de déchèterie pourraient être installés en ville pour stocker les sacs d'ordures ménagères. Les ordures ménagères pourront également être déposées à la déchèterie.

Le maire insiste sur le fait que chacun doit trier ses déchets dans un souci écologiste et financier. En effet, le service des déchets est déficitaire de 100 000 € par an, le recyclage d'une tonne de déchets recyclables coûte 72 € alors que le retraitement d'une tonne d'ordures ménagères coûte 205 €.

En cas de non-respect des consignes de tri, l'instauration d'une redevance incitative sera étudiée par la communauté de communes, ce dispositif est beaucoup plus contraignant et très onéreux pour la population. Le dépôt des ordures ménagères dans les points d'apport volontaire sera également envisagé.

Des réunions publiques seront organisées sur le territoire de la communauté de communes au cours de mois de février 2017 pour informer la population.

Le maire confirme à T. FERRAND que les professionnels doivent gérer eux-mêmes leurs déchets et ne devraient pas les déposer en déchèterie.

#### b. Fourrière du sénonais – retrait de la commune de Bassou

(délibération °DEL2017-06 / 5.7 Intercommunalité)

La commune de Bassou a sollicité son retrait du syndicat de la fourrière. Lors de sa séance du 26 octobre 2016, le comité syndical a refusé ce retrait.

Le conseil municipal confirme sa délibération du 25 mai 2016 en autorisant le retrait des communes de ce syndicat lorsqu'elles le demandent, lorsque celles-ci peuvent adhérer à un autre syndicat plus proche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la commune de Bassou à se retirer du syndicat de la Fourrière.

#### c. Syndicat des Eaux de Sens Nord Est

Lors de sa séance du 10 janvier 2017, le comité syndical a adopté les nouveaux statuts du nouveau syndicat mixte d'adduction d'eau potable Sens Nord Est / Sources des Salles.

M. CHABANIS et O. ROGER précisent que Lionel BERTIN conserve la présidence de ce syndicat, les membres des deux anciens syndicats ont été répartis équitablement dans les nouvelles instances.

## **VI. INFORMATIONS**

A.PUTHOIS dresse un bilan des travaux :

- les travaux d'aménagement du cabinet médical ont commencé fin décembre 2016.
- les bouches d'égout installées sur la rue Bréard font du bruit au passage des véhicules. Il s'agit d'un défaut de fabrication qui sera réparé prochainement.
- du fuel a été déversé dans le réseau d'assainissement entraînant une pollution de la station d'épuration, les boues présentes dans les bassins doivent donc être vidées pour être retraitées par une société spécialisée.

### **Décisions**

Le maire rappelle la délibération du 21 mai 2014 par laquelle le conseil municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2122-23 dudit code, il rend compte à l'assemblée de l'ensemble des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil, à savoir :

- Décision n°2016/11 : Signature d'un avenant à la convention Aide au Temps Libre avec la CAF
- Décision n°2016/12 : Signature d'un contrat d'entretien des équipements électriques et électromécaniques des postes de refoulement et de la station d'épuration
- Décision n°2016/13 : Signature d'une convention d'honoraires d'avocat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

### Sommaire des délibérations

n° de la délib	Date de la séance	Objet	Classement	Page
2017-01	18/01/2017	Budget primitif 2016 Décision modificative n°2	7.1 Décisions budgétaires	2017-01
2017-02	18/01/2017	Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	7.1 Décisions budgétaires	2017-02
2017-03	18/01/2017	Équipement en vidéoprojecteurs de l'école élémentaire - Demande de subventions	7.5 Subventions	2017-03
2017-04	18/01/2017	installation de feux tricolores à l'angle de la rue Bréard et de la promenade Lamartine Demande de subventions	7.5 Subventions	2017-03
2017-05	18/01/2017	Aménagement de la salle des fêtes Demande de subventions	7.5 Subventions	2017-03
2017-06	18/01/2017	Fourrière du sénonais – Retrait de la commune de Bassou	5.7 Intercommunalité	2017-04

### Tableau des signatures

<b>Sébastien KARCHER</b>	<b>Geneviève GIGOT</b> <i>Pouvoir à Alain PUTHOIS</i>
<b>Alain PUTHOIS</b>	<b>Olivier ROGER</b>
<b>Jeannine LEGENDRE</b>	<b>Françoise ROCHELET</b>
<b>Philippe GIGOT</b>	<b>Christine CADITH-BOUREL</b>
<b>Jackie DERVOUT</b>	<b>Jennifer LISBOA</b> <i>Pouvoir à Sébastien KARCHER</i>
<b>Thierry FERRAND</b>	<b>Marie CHABANIS</b>
<b>Daniel VERHOYE</b> <i>Pouvoir à Jacqueline BLANCHON</i>	<b>Michel RENAULT</b>
<b>Jacqueline BLANCHON</b>	